



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE SECRÉTARIAT DE LA ZLECAf ORGANISE AVEC SUCCÈS LA CONFÉRENCE RÉGIONALE INAUGURALE SUR LES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES À DJIBOUTI

Djibouti, République de Djibouti | 22 avril 2025- Le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), en collaboration avec le Gouvernement de la République de Djibouti, a organisé avec succès la Conférence régionale inaugurale sur les Zones économiques spéciales (ZES), qui s'est tenue les 21 et 22 avril 2025 sous le patronage de S.E.M. Ismail Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti.

La Conférence de deux jours a réuni des hauts fonctionnaires, des autorités responsables des ZES, des institutions de financement du développement, des leaders du secteur privé et des partenaires internationaux afin d'examiner comment les ZES peuvent stimuler la transformation économique et développer le commerce intra-africain dans le cadre de la ZLECAf.

Lors du discours de clôture, S.E.M. Wamkele Mene, Secrétaire général du Secrétariat de la ZLECAf, a souligné l'importance stratégique des ZES en ces termes : *« La ZLECAf est la réponse de l'Afrique à la fragmentation du commerce mondial. Les Zones économiques spéciales ne sont pas seulement des instruments de politique. Ce sont des outils pratiques pour l'investissement, l'innovation et la résilience. Si elles sont alignées sur la ZLECAf, elles peuvent créer une croissance sans précédent sur tout le continent ».*

S.E.M. Abdoukader Kamil Mohamed, Premier ministre de la République de Djibouti, dans son allocution d'ouverture de la réunion prononcée au nom du Président de la République, a réaffirmé l'engagement de Djibouti à renforcer le commerce régional : *« La position stratégique de Djibouti doit servir la vision plus large de l'Afrique. Nous considérons les Zones économiques spéciales comme des sources d'opportunités. Grâce à la ZLECAf, nous pouvons transformer notre géographie en une prospérité partagée ».*

Les sessions ont porté sur l'innovation industrielle, l'infrastructure numérique, le développement de corridors commerciaux et le financement de projets liés aux ZES. Les participants ont également examiné comment les outils de mise en œuvre de la ZLECAf, tels que le Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS), le Fonds d'Ajustement et le Mécanisme BNT en ligne, peuvent favoriser des échanges commerciaux fluides et améliorer les performances des Zones économiques spéciales (ZES).

La position unique de Djibouti en tant que porte d'entrée reliant l'Afrique au Moyen-Orient et à l'Asie a été un thème récurrent. Dans son discours d'ouverture, S.E.M. Mahmoud Ali



Yousseuf, Président de la Commission de l'Union africaine, a déclaré que : « *Djibouti n'est pas seulement un pont entre les continents. C'est un exemple de ce qui peut être réalisé lorsque l'infrastructure, la politique et la vision se conjuguent. Il s'agit d'une référence pour le continent* ».

Les principales conclusions de la Conférence sont les suivantes :

- Engagement à mettre en œuvre le règlement ministériel de la ZLECAf sur les ZES, en veillant à ce que les marchandises produites dans les ZES soient reconnues comme originaires en vertu des règles d'origine de la ZLECAf.
- Accord visant à harmoniser les politiques nationales en matière de ZES avec les dispositions de la ZLECAf afin de soutenir le commerce transfrontalier et d'attirer les investissements.
- Accent renouvelé sur les investissements intra-africains dans les infrastructures et les chaînes de valeur résilientes.
- Soutien à des partenariats public-privé plus solides afin d'accroître l'impact des ZES et de créer des opportunités d'emploi durables.

En cette période d'incertitude économique mondiale, la Conférence de Djibouti a envoyé un message clair. Les ZES, soutenues par la ZLECAf, sont essentielles pour construire des économies africaines résilientes, inclusives et connectées.

À propos de la ZLECAf

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est l'un des projets phares de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, et est entrée en vigueur le 30 mai 2019, les échanges commerciaux dans le cadre de l'Accord ayant commencé le 1er janvier 2021. Il s'agit d'un accord commercial de grande ambition visant à réunir les 55 États membres de l'Union africaine (UA), couvrant un marché de plus de 1,3 milliard de personnes. D'une portée globale, la ZLECAf porte sur des domaines clés de l'économie africaine, notamment le commerce des marchandises et des services, le commerce numérique, la protection des investissements, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence, entre autres. En éliminant les obstacles au commerce sur le continent, la ZLECAf vise à stimuler de manière significative le commerce intra-africain, en particulier dans les secteurs de la production et des services à valeur ajoutée. Selon les estimations, l'Accord pourrait augmenter le commerce intra-africain de 52,3 % grâce à la libéralisation tarifaire et aux mesures de facilitation du commerce. Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://au-afcfta.org>.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Mme Grace Khoza, Conseillère principale en communication | Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) | Email : Grace.Khoza@au-afcfta.org | Accra, Ghana

Mme Yafika Chitanda, Chargée de communication | Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) | Email : Yafika.chitanda@au-afcfta.org | Accra, Ghana

****FIN***